

Bourse d'étude
**AUDREY
STECHYNSKY**
pour l'innovation en
développement de
carrière



Formulaire de demande

Aperçu

Audrey Stechynsky était un chef visionnaire dans le domaine du développement de carrière. Elle a consacré sa vie à aider les Canadiennes et Canadiens à atteindre leur avenir désiré. Elle a mené des travaux innovateurs sur l'importance de l'espoir et de l'inclusion. Elle croyait profondément dans la nécessité de faire montre de compassion plus que tout dans notre travail. Elle a établi un fonds en fiducie pour financer cette bourse d'études comme moyen de prolonger sa vie professionnelle et de favoriser la créativité et l'innovation dans notre domaine.



Fondation canadienne pour le développement de carrière

a/s Bourse d'études Audrey Stechynsky

202 – 119 avenue Ross

Ottawa, ON K1Y 0N6 CANADA

information@ccdf.ca

Le prix

Une bourse d'études de 3,000 \$* à un étudiant postsecondaire pour financer son projet ou sa thèse de recherche au cours de sa dernière année.

** La bourse d'études est habituellement attribuée une fois par année. La FCDC se réserve le droit de ne pas l'attribuer si aucune demande adéquate n'est présentée.*

Date de clôture

Les candidatures doivent être présentées au plus tard le **30 septembre** de chaque année civile. Les gagnants du prix sont annoncés par le **30 janvier**.

Admissibilité

Les personnes qui présentent une demande doivent être inscrites dans un établissement post-secondaire dans un domaine d'études lié au développement de carrière au Canada. Elles doivent être en dernière année ou à

l'étape de la thèse de leur programme. La recherche ou le projet proposés doivent présenter un avantage dans le domaine du développement de carrière, faisant montre d'une nouvelle théorie ou contribuant à l'élaboration d'un produit, d'un programme ou d'une politique susceptibles de représenter des avancées dans le domaine. La préférence ira aux projets en faveur d'une plus grande inclusion des groupes sous-représentés sur le marché du travail.

Les personnes qui ont déjà reçu la bourse ne peuvent présenter une nouvelle demande.

Processus d'évaluation

Tous les soumissions seront évaluées d'après les critères qui suivent. Veuillez noter que seules les propositions de recherche ou de projet cherchant à améliorer le développement de carrière au Canada sont admissibles.

Critères	Maximum de points
Objectivité et impact social/professionnel prévu	15
Originalité, innovation et unicité	20
Application pratique/transférabilité	15
Expérience du demandeur (antécédents académiques, projets antérieurs, lien avec le perfectionnement professionnel)	15
Faisabilité: <ul style="list-style-type: none">• Échantillon• Outils employés• Processus• Calendrier• Utilisation des fonds	20
Références	15
Total	100

Format de demande pour la bourse d'étude Audrey Stechynsky

Instructions

- Les demandes électroniques sont préférables.
- La longueur suggérée de la proposition est de 10 à 15 pages.
- Les demandeurs doivent accepter les modalités décrites ci-dessous.

Il est suggéré que les demandeurs présentent leur proposition dans le format préféré suivant :

1. Information sommaire sur le demandeur

- Titre :
- Prénom et nom du demandeur :
- Numéro de téléphone :
- Adresse courriel :
- Adresse (numéro et nom de la rue, ville, province et code postal) :
- Langue de correspondance préférée :
 - Français
 - Anglais
- Établissement d'enseignement postsecondaire auquel vous êtes inscrit actuellement:
- Ministère et programme :
- Niveau de scolarité le plus élevé atteint à ce jour :
- Indiquez à quelle année vous êtes dans votre programme actuel :

2. Curriculum vitae et relevé de notes

- Veuillez inclure un CV et votre dernier relevé de notes avec votre demande.

3. Titre du projet de recherche proposé

4. Description du projet

- Contexte (p. ex. la possibilité qui sera mise à profit ou le problème qui sera réglé)
- Objectifs (p. ex., les objectifs globaux, la population cible)

- Approche/méthodologie (p. ex., les fondements théoriques, les écrits connexes, l'innovation/nature unique du projet, comment le projet sera réalisé, comment le projet contribue au domaine et au bien social)
- Résultats prévus (p. ex., l'impact des résultats sur le domaine du développement de carrière, la transférabilité, l'utilisation/l'aspect pratique)
- Plan de travail/calendrier/tâches principales

5. Références

- Veuillez inclure trois lettres de référence attestant votre expérience académique et votre lien avec le domaine du développement de carrière.

Les demandes de renseignements et les soumissions doivent être adressées à:

Marie-Anne Bédard-Wark

Objet: bourse d'études Audrey Stechynsky

information@ccdf.ca

Modalités applicables à la bourse d'études Audrey Stechynsky

Voici un énoncé des modalités applicables à la bourse d'études Audrey Stechynsky attribuée et administrée par la Fondation canadienne pour le développement de carrière (FCDC), qui sera appelée ci-après la « bourse d'études ».

Vous devez lire les modalités au complet. En acceptant une bourse d'études de la FCDC, il est entendu que vous avez lu et acceptez de respecter les modalités.

Le demandeur qui est choisi pour recevoir une bourse d'études recevra un courriel qui expliquera les avantages et le calendrier de la bourse. Si vous ne voulez pas accepter une bourse d'études qui vous a été offerte, veuillez en aviser immédiatement la FCDC par écrit.

Les détails sur votre bourse d'études peuvent être communiqués à votre établissement, vos donateurs ou votre organisme partenaire (le cas échéant). Si vous ne voulez pas qu'ils soient communiqués, vous devez en aviser la FCDC par écrit.

La FCDC se réserve le droit de changer le titre de la bourse d'études attribuée en fonction des contributions financières des parties externes. Si le niveau de financement ou l'admissibilité change, la FCDC en informera le récipiendaire avant de changer tout détail, mais des changements de nom peuvent être apportés sans préavis.

Paiement

Le mode de paiement sera expliqué dans votre message d'offre par courriel. Dans la plupart des cas, la bourse d'études sera versée en deux paiements : 60 % (1800 \$) à l'attribution et 40 % (1200 \$) à la réception du rapport final établissant comment les fonds de la bourse d'études ont été dépensés. Il incombe au récipiendaire de la bourse d'études de présenter ce rapport à la FCDC dans le délai établi. Le défaut de retourner les rapports dans le délai établi entraînera la rétention des paiements.

Critères d'admissibilité

Toutes les bourses d'études sont attribuées sur la base que vous demeurez inscrit à un établissement postsecondaire. Un changement du statut de votre inscription pourrait mettre fin à la bourse d'études.

Pour conserver votre bourse d'études, vous devez aussi :

- Adhérer aux politiques universitaires et administratives de l'établissement d'enseignement auquel vous êtes inscrit;
- Réunir les autres critères énoncés dans votre lettre d'offre.

Report de votre bourse d'études

Les demandes de report de la bourse d'études seront déterminées au cas par cas et à la discrétion de la FCDC. Les bourses d'études ne seront pas versées lorsque les étudiants sont en congé ou se sont retirés temporairement de leur cours d'études.

Cessation de la bourse d'étude

La FCDC peut mettre fin à votre bourse d'études si vous :

- abandonnez votre cours d'études ou votre inscription n'est plus en vigueur;
- ne réunissez pas les critères d'admissibilité à votre bourse d'études;
- ne réunissez pas les modalités de votre bourse d'études;
- ne maintenez pas des progrès satisfaisants dans vos études;
- avez été suspendu ou exclu de votre cours d'études;
- avez fait l'objet d'une offre de bourse d'études par erreur selon ce que détermine la FCDC à sa seule discrétion; ou
- avez fourni des renseignements inexacts, faux ou trompeurs ou avez dissimulé des renseignements ayant trait à votre demande de bourse d'études ou après la réception d'une offre de bourse d'études.

En cas de cessation de votre bourse d'études, vous ne recevrez plus d'autres paiements. Vous pourriez devoir rembourser une partie ou la totalité de votre bourse d'études.

Remboursement de votre bourse d'études

Vous devrez rembourser la bourse d'études si :

- le paiement vous est fait par erreur ou avez reçu un trop-payé;
- votre bourse d'études cesse de vous être versée;
- vous ne réunissez pas les modalités de la bourse d'études ou êtes jugé inadmissible à la bourse d'études; ou
- vous avez reçu une offre de bourse par erreur.

Advenant que vous deviez rembourser votre bourse d'études, vous devez le faire dans les quatre semaines de la réception de l'avis.

Publicité et promotion

Si une bourse d'études vous est offerte, vos détails, dont votre nom, votre établissement d'enseignement, une photographie et une vidéo de vous ainsi que la bourse d'études attribuée pourront être utilisés par la FCDC à des fins promotionnelles, y compris entre autres, le site Web,

les canaux de médias sociaux, les médias imprimés et électroniques de la FCDC. Si vous ne voulez pas que vos détails soient communiqués aux médias ou utilisés à des fins promotionnelles, vous devez en aviser la FCDC par écrit.

Il est entendu que les photographies et les vidéos ne seront jamais utilisées sous toute forme autre que dans les affaires officielles de la FCDC. Le récipiendaire de la bourse d'études renonce aussi au droit d'inspecter ou d'approuver le produit fini, la copie publicitaire ou tout autre document qui pourrait être utilisé en lien à cet égard ou l'utilisation à laquelle une application pourrait être faite. Si vous ne voulez pas que les photographies et les vidéos de vous soient utilisées ainsi, vous devez en aviser la FCDC par écrit.

Clause de non-responsabilité

En acceptant une bourse d'études de la FCDC, vous acceptez de RENONCER À TOUTE RESPONSABILITÉ ET D'EXEMPTER ET DE DÉCHARGER LA FCDC, son personnel, ses associés et organismes partenaires de toute responsabilité découlant, notamment, de la négligence ou la faute ou des entités ou des personnes faisant l'objet d'une décharge, au regard du décès, de l'incapacité, de blessures personnelles, de dommages matériels, de vols de biens ou de toute action du genre qui pourrait vous arriver durant ou après la période visée par la bourse d'études, y compris durant ou après tout déplacement effectué dans le cadre de la bourse d'études.

Tenir vos coordonnées à jour

Toute correspondance durant le processus de demande sera envoyée à l'adresse résidentielle du demandeur ou à l'adresse de courriel principale indiquée dans le formulaire de demande de bourse d'études.

Il incombe au récipiendaire de la bourse d'informer la FCDC de tout changement d'adresse de courriel ou d'adresse postale. Il lui incombe aussi d'informer la FCDC s'il change d'établissement postsecondaire durant la période visée par la bourse d'études.

La FCDC se réserve le droit de modifier les modalités pour attribuer et maintenir les bourses d'études attribuées.

Veuillez adresser toute question au sujet des modalités à :

Marie-Anne Bédard-Wark

Objet: [bourse d'études Audrey Stechynsky](mailto:information@ccdf.ca)
information@ccdf.ca